



Envoi par courriel

Montréal, le 13 octobre 2019

Réponses aux questions de la Campagne Stoppons la 5G

Jean Navert
Stoppons la 5G – Vivons sans danG
contact@stopponsla5g.cqlpe.ca

Monsieur,

Voici les réponses aux questions que vous avez formulées à l'intention du Bloc Québécois.

Pour toute autre information, nous vous suggérons de visiter [notre site Web](#).

Veuillez agréer, Monsieur, notre considération distinguée.

L'équipe 2019 du Bloc Québécois
3750, Crémazie Est, 4e étage
Montréal (Québec)
H2A 1B4

1. Compte tenu des impacts sur la santé, l'environnement, la cybersécurité et la vie privée associés à un éventuel déploiement de la 5G au Canada, êtes-vous d'accord avec l'idée d'un moratoire qui serait imposé par le gouvernement canadien sur tout projet en lien avec la 5G tant qu'il n'aura pas été scientifiquement démontré, par des études indépendantes de l'industrie des télécommunications, que les fréquences de la 5G, ajoutées à celles existantes, seraient absolument sans danger pour la santé et l'environnement, et tant que n'auront pas été trouvés les moyens de garantir la sécurité des communications sans fil, ainsi que la protection de la vie privée des Canadiens ?

2. Votre parti s'engage-t-il à instituer un tel moratoire s'il prend le pouvoir lors des élections du 21 octobre prochain ?

3. Décrivez comment vous prévoyez mettre en place un tel moratoire, ou quelles autres mesures seraient prises à défaut d'instituer un tel moratoire, et apportez les précisions nécessaires pour bien décrire ce que vous entendez faire à ce sujet.

Le Bloc Québécois est favorable à un moratoire sur l'implantation du réseau 5G tant que les inquiétudes subsisteront concernant la cybersécurité et la protection de la vie privée des citoyens. Comme l'a recommandé le Comité permanent de la sécurité publique et nationale dans son 38^e rapport, nous collaborerons dès le retour de la Chambre à la création d'un sous-comité pour étudier les enjeux de sécurité, les approches internationales de la protection des infrastructures essentielles, l'incidence des nouvelles technologies et la cybersécurité de la chaîne d'approvisionnement numérique. Nous y ajouterons un volet sur la santé des citoyennes et des citoyens. Le Canada est le seul pays qui ne prend pas le temps d'évaluer l'impact de l'implantation du 5G sur son territoire. Il doit faire preuve de sérieux.

4. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que le mandat d'analyser et d'évaluer la preuve scientifique sur laquelle est basée l'établissement des normes de sécurité canadienne en matière de rayonnement électromagnétique devrait être rapidement confié à une commission scientifique, autonome et indépendante du

gouvernement et de tout groupe de pression, un peu sur le modèle de la Régie de l'énergie du Québec, conçue pour être à l'abri de toute influence politique, afin que les Canadiens puissent avoir de nouveau pleinement confiance que les normes, qui seraient établies par cette commission, soient véritablement fondées sur la meilleure science disponible ?

Nous sommes favorables à ce que les études scientifiques soient confiées à une commission indépendante et autonome. Cette commission devra ensuite informer la Chambre de ces conclusions, puisque ce sont en bout de ligne les élus qui pourront faire les changements législatifs nécessaires. La Chambre pourra prendre ses décisions en toute connaissance de cause en fonction d'études libres de toute influence indue.

5. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que, dans la foulée du resserrement des normes auquel devrait logiquement aboutir une nouvelle révision du Code de sécurité 6, le gouvernement devrait créer l'équivalent de l'Agence canadienne d'inspection des aliments en regard de la surveillance de la conformité des niveaux d'émissions mesurables partout au Canada, et particulièrement en milieu urbain, et qu'il devrait mettre en place des amendes automatiques et des interdictions immédiates d'utilisation de tout système de télécommunication enfreignant ces nouvelles normes, tant que des mesures correctrices satisfaisantes n'auraient pas été apportés ?

Le Bloc Québécois est prêt à évaluer en comité la nécessité de créer une telle agence mais nous ne sommes pas prêts à ce point-ci, sans étude poussée, à détailler quelles responsabilités et quels pouvoirs devraient avoir cette agence, si elle devait voir le jour. Cette étude devra nécessairement se faire en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux.

6. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que, dans l'éventualité de la création d'un tel organisme indépendant, tout Canadien craignant d'être exposé à des niveaux de rayonnement de radiofréquences excédant les normes autorisées, puisse demander l'intervention rapide de cet organisme afin qu'un inspecteur vienne sur place prendre des mesures, sans en informer à l'avance l'entreprise propriétaire des antennes en cause, et que des actions soient immédiatement posées en cas

de dépassement des seuils autorisés, selon les modalités réglementaires prévues ?

Comme discuté plus haut, nous souhaitons lancer une réflexion poussée au sujet de la création d'un tel organisme, mais nous ne pouvons, à ce stade-ci, détailler son potentiel fonctionnement, ses moyens et ses recours.

7. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que le gouvernement fédéral adopte une série de règlements codifiés [<https://bit.ly/2Im7m5Q>], dans le cadre de la Loi sur les télécommunications [<https://bit.ly/2rBTi7K>] faisant en sorte que les citoyens d'un secteur visé par l'installation d'une nouvelle tour de télécommunication cellulaire ou de l'ajout de nouvelles antennes à un site existant ou sur le mobilier urbain (antennes micro-cellulaires 4G ou 5G) en soient préalablement informés par lettre à leur domicile, au moins 5 mois avant la date prévue d'installation, et qu'ils puissent signifier dans un registre officiel leur éventuelle opposition à son installation, et enfin que l'atteinte d'un seuil minimum de refus pour une installation donnée, représentant 5% de la population du secteur visé, rende obligatoire un délai de 20 mois afin de laisser le temps à ces citoyens de faire valoir les motifs de leur opposition auprès de leurs concitoyens et des autorités compétentes ?

Nous déposerons à nouveau un projet de loi pour que le fédéral soit obligé de respecter les lois québécoises et les règlements municipaux en matière d'aménagement du territoire lorsqu'il approuve des projets au Québec, notamment de télécommunications. Nous croyons que les citoyens doivent être dûment avisés de l'implantation de tours cellulaires ou d'antennes dans leur communauté et nous croyons que les villes et le Québec doivent pouvoir s'opposer à tout projet qui ne respecte pas nos lois et règlements ou qui ne rencontre pas les critères minimaux d'acceptabilité sociale. Nous déposerons vos recommandations en ce sens lors de l'étude en comité.

8. Votre parti est-il d'accord avec l'idée qu'avant la fin de ce moratoire de 20 mois, une municipalité puisse organiser, à la demande de ses citoyens, un référendum électronique sécurisé, via Internet, dans le secteur visé par l'installation de cette antenne, afin de déterminer si une majorité simple de

résidents en âge de voter, avec un taux de participation d'au moins 60%, s'y opposent, auquel cas, ledit moratoire deviendrait permanent, conformément à la volonté démocratiquement exprimée de ces citoyens de se contenter de la couverture cellulaire existante, cette décision ne pouvant être renversée – ou confirmée – que par la tenue d'un second référendum auprès des mêmes citoyens et selon les mêmes règles ?

Nous sommes d'accord avec la démocratie citoyenne et comme nous nous tenons aux côtés des citoyens d'Otterburn Park qui luttent contre l'implantation forcée d'une tour cellulaire de Telus, nous nous tiendrons aux côtés des gens qui s'opposent au développement de tours cellulaires sans respect des règlements et de l'acceptabilité sociale. Nous sommes favorables à la tenue de référendums, à l'image de celui qui a eu lieu à Saint-Roch-de-l'Achigan cette année et qui a mené à l'arrêt d'un projet d'aéroport grâce à l'opposition de 96 % des citoyens.

9. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que, s'il prend le pouvoir, il s'inspirera des 12 recommandations contenues dans le rapport publié en juin 2015 par le Comité permanent de la Santé [<https://bit.ly/2mfLzgf>], et plus particulièrement les recommandations 7 - sur la création d'un registre compilant les témoignages de Canadiens se disant affectés par le rayonnement de radiofréquences et 9 - sur la création d'une grande campagne de sensibilisation à l'utilisation sûre des technologies sans fil, ainsi que de ce qui est recommandé dans ce questionnaire, et adoptera dans les meilleurs délais possibles des mesures législatives et/ou réglementaires permettant de combler les lacunes actuelles dans l'encadrement des systèmes de télécommunications sans fil au Canada ?

Nous tiendrons compte de toutes les recommandations du rapport de 2015 et sommes favorables à la 7^e et la 9^e. Nous croyons qu'il y a urgence d'étudier les impacts de l'implantation du 5G et que le comité permanent devrait écouter ses propres recommandations et reprendre l'étude dès le retour de la Chambre .

10. Compte tenu de tout ce qui est présenté dans ce questionnaire et sa mise en contexte, ainsi que via les liens fournis en références, votre parti est-il d'accord pour affirmer qu'il y a suffisamment de données probantes indiquant que la

suspension provisoire (moratoire) du déploiement de la 5G devrait être rapidement considérée en vertu du principe de précaution, tel que défini et encadré par la Commission européenne [<https://bit.ly/2mFhdUt>], qui précise notamment que « dans le cas d'une action prise au titre du principe de précaution, il peut être exigé du producteur, du fabricant ou de l'importateur, qu'il prouve l'absence de danger », ce que l'industrie n'a pas été tenue ni jugé bon de faire jusqu'ici [<https://youtu.be/hsil3VQE5K4>] ?

Nous sommes favorables au respect du principe de précaution. Il faut freiner l'instauration du 5G le temps de clarifier les inquiétudes concernant la cybersécurité et la protection de la vie privée des citoyens. Le Canada avance trop vite et avec insouciance. Il faut d'abord étudier les impacts en comité, notamment sur la santé.